

13.1 Dette et déficit publics

En 2014, les dépenses publiques ont dépassé de 84,1 milliards d'euros les recettes publiques. Ce **déficit public notifié** atteint 3,9 % du produit intérieur brut (PIB) et représente le **besoin de financement** des **administrations publiques**. Depuis sa forte dégradation en 2009 après la crise financière, le déficit public continue de se réduire en 2014 et diminue de 2,3 milliards d'euros par rapport à 2013, grâce à des recettes en plus forte croissance que les dépenses. Portées notamment par de nouvelles mesures fiscales (augmentation des taux de TVA), les recettes ont augmenté de 1,9 % depuis 2013 contre 1,6 % pour les dépenses, marquées quant à elles par la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le second programme d'investissements d'avenir.

Le déficit public se réduit surtout pour les **administrations publiques locales** (- 4,1 milliards d'euros) et dans une moindre mesure pour les **administrations de sécurité sociale** (- 1,3 milliard). Il s'accroît légèrement en revanche pour les **administrations publiques centrales** (+ 3,1 milliards) dont les recettes fiscales ne suffisent pas pour compenser le coût de la mise en œuvre du CICE (10,2 milliards d'euros).

Le besoin de financement occasionné par le déficit public est essentiellement couvert par de l'endettement. Ainsi, la **dette publique au sens de Maastricht** a augmenté de 84,4 milliards depuis 2013 et s'élève à 2 037,8 milliards d'euros fin 2014. Elle atteint 95,6 % du PIB, soit 3,3 points de plus qu'en 2013.

La **contribution de l'État à cette dette publique** s'élève à 1 610,2 milliards d'euros (en hausse de 74,3 milliards) et celle des organismes divers d'administration centrale à 22,6 milliards d'euros comme en 2013. La contribution des administrations publiques locales atteint 188,2 milliards d'euros à la fin 2014 (+ 4,9 milliards par rapport à 2013) et celle des administrations de sécurité sociale 216,8 milliards d'euros (en augmentation de 5,1 milliards).

En 2014, 57 % de la dette publique française est détenue par des non-résidents, comme en Allemagne et contraste avec l'Espagne ou l'Italie, où les détenteurs sont en majorité des résidents. La France se classe également parmi les pays dont la dette à court terme (moins d'un an) a la part la plus élevée (12 %) avec des pays comme la Suède, l'Italie ou le Portugal.

À l'échelle européenne, le déficit public s'est réduit entre 2013 et 2014, tant dans la zone euro que dans l'UE à 28. Dans la zone euro, le déficit public atteint 2,4 % du PIB en 2014 (- 0,5 point) et 2,9 % dans l'UE à 28 (- 0,3 point). La dette publique a augmenté dans les deux zones et s'établit à 91,9 % du PIB dans la zone euro et 86,8 % dans l'UE à 28. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie ; ceux dont la dette a le niveau le plus élevé sont la Grèce, l'Italie ainsi que le Portugal. ■

Définitions

Déficit public notifié : correspond désormais au « besoin de financement des administrations publiques (APU) » au sens de la comptabilité nationale. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les APU. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

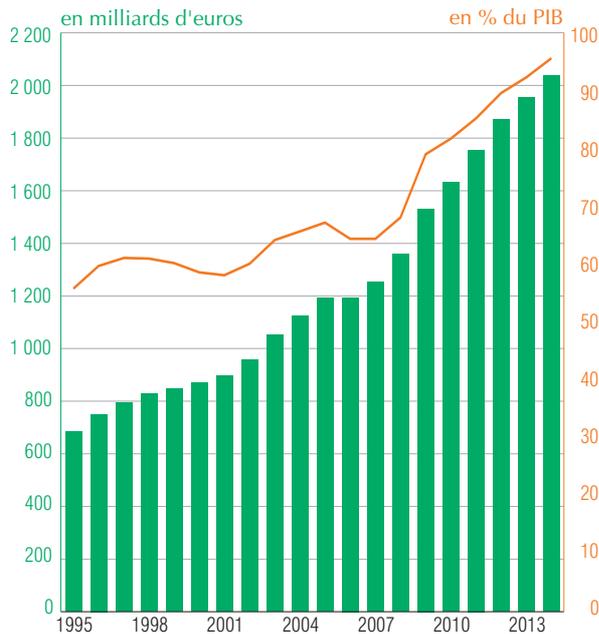
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, dette publique notifiée, dette publique nette, traité de Maastricht : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Dans la plupart des États membres de l'UE, la dette publique est détenue surtout par des non-résidents », *communiqué de presse* n° 101, Eurostat, juin 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 », *Insee Première* n° 1548, mai 2015.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,4 % et 2,9 % du PIB », *communiqué de presse* n° 72, Eurostat, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Dettes publiques au sens de Maastricht de 1995 à 2014



Note : dette publique au 31 décembre.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux ratios de finances publiques

en % du PIB

	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014
Déficit public notifié ¹	-5,1	-4,8	-4,1	-3,9
Dettes publiques notifiées ¹	85,2	89,6	92,3	95,6
Dettes publiques nettes ²	76,9	80,6	83,5	86,7
Recettes publiques	50,8	52,0	52,9	53,6
Dépenses publiques	55,9	56,8	57,0	57,5
Prélèvements obligatoires ³	42,6	43,8	44,7	44,9

1. Au sens du traité de Maastricht.

2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses, en base 2010, accroît les taux des recettes et dépenses publiques.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014
État	-91,2	-81,6	-69,8	-74,7
Odac	-0,2	-2,6	1,0	2,9
Administrations publiques locales	-0,7	-3,5	-8,5	-4,5
Administrations de sécurité sociale	-12,9	-12,7	-9,1	-7,8
Déficit public notifié¹	-105,0	-100,4	-86,4	-84,1

1. Le déficit public notifié au sens du traité de Maastricht correspond exactement au besoin de financement des APU.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes au sens de Maastricht

en milliards d'euros

	2013 (r)	2014
Dettes des administrations publiques¹	1 953,4	2 037,8
Numéraires et dépôts	41,1	40,0
Titres de créance	1 629,4	1 703,6
Titres à court terme	199,6	193,2
Titres à long terme	1 429,8	1 510,4
Crédits	282,9	294,2
Crédits à court terme	8,1	11,8
Crédits à long terme	274,8	282,4

1. Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques notifiées

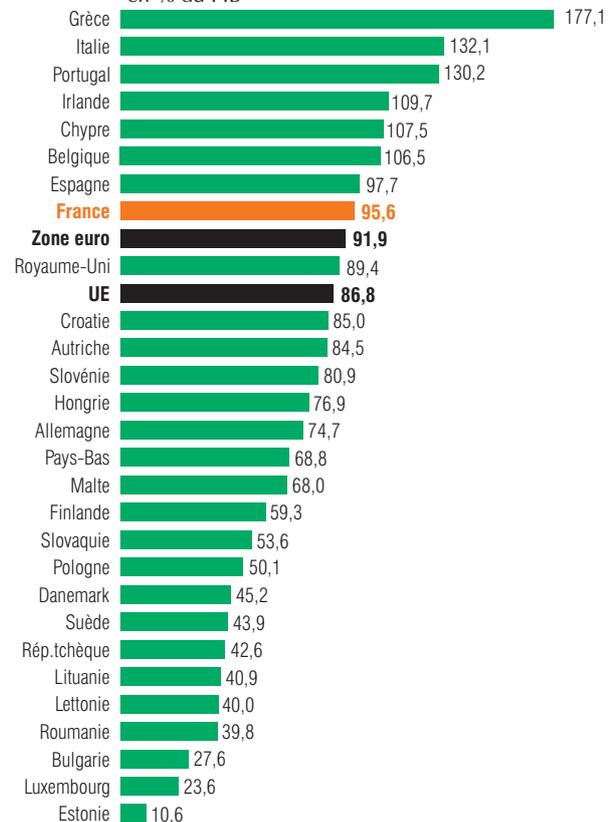
Au 31 décembre	2013 (r)		2014	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
État	1 535,9	72,6	1 610,2	75,5
Odac	22,6	1,1	22,6	1,1
Administrations locales	183,3	8,7	188,2	8,8
Administrations de sécurité sociale	211,7	10,0	216,8	10,2
Total des administrations publiques	1 953,4	92,3	2 037,8	95,6

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2014

en % du PIB



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.

Source : Eurostat.